

Cérémonie de remise des habilitations en tant que jury professionnel

***80 professionnels habilités à évaluer les candidats
aux titres professionnels du Ministère de l'Emploi.***



La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) répond aux besoins de qualification par la création et la mise en place de certifications professionnelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces certifications professionnelles, la DFPC recrute des professionnels volontaires (salarié, chef d'entreprise ou formateur) pour être jurys et évaluer les candidats aux titres professionnels du Ministère de l'Emploi.

Le 19 octobre, 80 professionnels ont reçu officiellement leur habilitation en tant que jury.

- **Quesako ? les titres professionnels du Ministère de l'Emploi.**

Les titres professionnels sont des certifications professionnelles délivrées, au nom de l'Etat, par le Ministère de l'Emploi. Ils s'adressent à toute personne sortie du système scolaire, déjà engagée dans la vie active, qu'elle soit en activité ou à la recherche d'un emploi.

Les titres professionnels s'obtiennent suite à une formation dispensée en continue ou en alternance, d'une durée moyenne de 6 à 9 mois ou d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Les titres visent des emplois exercés dans tous les secteurs d'activité : le bâtiment, les services à la personne, les transports, la restauration, le commerce, l'industrie,...

Au total ce sont 25 titres professionnels qui sont délivrés en Nouvelle-Calédonie (cuisinier, maçon, carreleur, électricien, plâtrier, cariste, réceptionniste en hôtellerie, serveur, agent d'accueil, assistant comptable...) et plus de 200 candidats chaque année.

- **80 jurys professionnels cette année**

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Haut-commissaire de la République et la Nouvelle-Calédonie définissant les modalités de délivrances des titres professionnels du Ministère de l'Emploi en Nouvelle-Calédonie, la Direction de la Formation Professionnelle Continue de la Nouvelle-Calédonie a habilité 80 professionnels au cours de l'année.

Le 19 octobre 2012, le gouvernement et le Haussariat ont officialisé leur habilitation et les ont remerciés pour leur engagement.

- **Qui sont les jurys ?**

Les jurys sont des professionnels reconnus. Leur rôle est primordial puisqu'ils sont les garants du professionnalisme et des compétences des personnes qui vont exercer le même métier qu'eux.

Ces professionnels sont issus de différents secteurs d'activité : Mine, BTP, Hôtellerie/restauration, Hygiène et sécurité, transport, formation et insertion... ils sont gérants de PME, artisans ou salariés de petites ou grandes entreprises telles que Colas, Arbé, SCB, Hestia gouvernante, KNS, Vale Nouvelle-Calédonie, SLN, le 360°, l'Escapade, le Surf, le Carré d'AS, etc...

Pour devenir jury, ils doivent répondre à des critères précis :

- être salarié ou chef d'entreprise avec au moins 5 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier, ne pas avoir quitté le secteur d'activité concerné depuis plus de 5 ans.
- avoir des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité indispensables

Une fois jury, leur nom figure sur une liste établie par la DFPC et mise à disposition de tous les centres de formation qui préparent aux titres professionnels du Ministère de l'Emploi.

- **Que font-ils ?**

Au cours d'un examen professionnel, les jurys évaluent les réalisations et valident les compétences des candidats aux titres professionnels du Ministère de l'Emploi à l'issue de leur parcours de formation ou d'une VAE (validation de leur expérience).

En tant qu'expert métier, les jurys sont chargés de vérifier que le candidat possède bien les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

- **Pourquoi deviennent-ils jury ?**

Etre jury, c'est un moyen de se tenir informé, d'échanger avec d'autres professionnels du même secteur, de rencontrer de futurs éventuels collaborateurs, etc...

Mais aussi, aux côtés de la DFPC, c'est participer à une véritable mission de service public.

Plus d'infos pour devenir jury, contacter la DFPC au 24.61.29.

Interlocutrice média :

Céline BELLON (Responsable de la section certification - DFPC) : 27.24.47 ou celine.bellon@gouv.nc